

**TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D’EVALUATION FINALE DU PROGRAMME
« APPROCHE TERRITORIALE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »
TACC-SENEGAL**

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**
- II. PRESENTATION DU PROJET TACC**
- III. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION**
- IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**
- V. MANDAT DU CONSULTANT**
- VI. PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES**
- VII. ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION**
- VIII. DUREE DE LA MISSION**
- IX. PROFIL DU CONSULTANT**
- X. SELECTION DU CONSULTANT**
- XI. FINANCEMENT DE LA MISSION**
- XII. PROPRIETE DES RESULTATS DE L'ÉVALUATION**

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDSMT :	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CNP :	Comité National de Pilotage
CST :	Comité Scientifique et Technique
CV :	Curriculum Vitae
DAP :	Document d'Appui au Projet
DCEF :	Direction de la Coopération Economique et Financière
DEEC :	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS :	Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols
DGF :	Direction Générale des Finances
DI :	Direction de l'Investissement
SNDES :	Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale
DP:	Direction de la Planification
HT :	Hors Taxes
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LPSERN :	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
LPS :	Lettre de Politique Sectorielle
MEFP :	Ministère de l'Economie, des finances et du Plan
MEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MGLDAT :	Ministère de la Gouvernance Locale, du développement et de l'Aménagement du Territoire
NEX :	Exécution Nationale
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
PAA :	Programme d'Adaptation en Afrique
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA :	Plan de Travail Annuel
PTT :	Plan de Travail Trimestriel
TACC :	Territorial Approach to Climate Change ou Programme « Vers des Territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques
TDR :	Termes de Référence

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les changements climatiques constituent un défi majeur de notre temps et la lutte contre leurs effets négatifs est devenue un enjeu planétaire avec comme impératif une solidarité humaine conditionnée par un renforcement de capacités notamment dans les pays en développement. C'est ainsi qu'il a été décidé, sur la base de « la stratégie climat du PNUD 2008-2011 », de s'engager à renforcer les capacités des autorités infra-étatiques à intégrer de façon transversale les contraintes et opportunités liées aux changements climatiques dans leur processus de planification. Cette stratégie avait reconnu l'importance d'une action renforcée à chaque échelon de décision qui est seule à même d'assurer un véritable effet de levier selon le principe de subsidiarité.

Afin de répondre à ces enjeux, le PNUD, en partenariat avec le PNUE et huit associations de Régions, a lancé lors du premier Sommet Mondial des Régions sur le changement climatique (Saint Malo, France-Octobre 2008), un partenariat conjoint visant la promotion d'une approche territoriale dans ce domaine en mettant en place le programme global : « Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques » ou TACC.

L'enjeu consiste à abandonner l'approche favorisant l'essor de petits programmes dispersés et fragmentés au profit d'une logique de programmation stratégique infra-étatique, intitulée approche territoriale des changements climatiques qui s'articule essentiellement autour de trois (3) composantes :

- **Gouvernance et partenariat** traduite par la mise en place de structures de gouvernance assurant une articulation entre politiques locale et nationale. Elle sous-tend également une participation effective des acteurs locaux et une coordination des partenaires soucieux et engagés dans la lutte contre les changements climatiques ;
- **Politique climat** promue par une planification en matière d'atténuation et d'adaptation basée sur une intégration des plans climat territoriaux intégrés (PCTI) dans les projets et politiques des collectivités territoriales ;
- **Politique financière** favorisée par l'identification des modes de financement pour la mise en œuvre des PCTI.

En effet, la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994 et du protocole de Kyoto en juillet 2001, montre l'engagement du Sénégal dans la lutte contre les changements climatiques. Cette ratification a été formalisée sur le plan institutionnel par la création d'un Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) décliné au niveau local par des Comités régionaux sur les Changements climatiques (COMRECC) en vue d'assurer la cohérence territoriale. Ce cadre original mis en place, à bien des égards, est l'un des points forts du Sénégal dans la lutte contre les changements climatiques. A cela s'ajoute la mise en place d'une politique climat établie sur la base de politiques sectorielles, que le Sénégal cherche aujourd'hui à traduire à l'échelle territoriale.

C'est ainsi que les acquis enregistrés dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques dans la région de Fatick, ajoutés à l'initiative novatrice et ambitieuse de développement et de gestion intégrée des ressources naturelles de l'Entente Ferlo ont favorisé le choix du Sénégal pour lancer le programme pilote « TACC- Sénégal », lors du sommet susmentionné. Cette Entente interrégionale du Ferlo regroupe les cinq régions de Saint Louis, Matam, Tambacounda, Louga et Kaffrine.

C'est dans ce contexte que le Programme « TACC-Sénégal » a démarré en octobre 2010, pour une période de quatre (4) ans avec comme ambition d'atteindre l'objectif général de **contribuer au développement local durable tenant compte de la dimension « changement climatique »**.

Pour atteindre cet objectif global, le Programme TACC s'est tout d'abord accentué sur la mise en place de cadre de gouvernance des changements climatiques au niveau territorial. Ensuite, il a été mis l'accent sur le renforcement de capacités des acteurs. Enfin, il a été exécuté des projets pilotes et procédé à l'élaboration des Plans Climat Territoriaux Intégrés de Fatick et du Ferlo.

Ainsi, après quatre (04) ans d'exécution du Programme TACC, le temps est venu, conformément au DAP, de procéder à son évaluation finale indépendante, pour apprécier les efforts fournis mais aussi et surtout tirer les enseignements nécessaires à une meilleure orientation des actions futures.

Cette évaluation permettra entre autres de déterminer l'efficacité, la rationalité, la viabilité et la pertinence du Programme TACC dans le Développement Durable au Sénégal, mesurées à l'aune des objectifs, des produits, des cibles et la contribution de facteurs et d'acteurs externes au groupe de projets.

II. PRESENTATION DU PROJET

Le Programme TACC (Territorial Approach to Climate Change), intitulé « Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques » est mis en place, depuis la signature d'une convention, le 06 Mai 2010, entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Etat du Sénégal.

Pour mettre en œuvre ledit Programme, l'Etat du Sénégal a bénéficié du concours des régions ou structures européennes de France (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Agence de Développement environnemental et de la Maîtrise de l'Energie ADEME), de Belgique (Wallonie) et d'Espagne (la Catalogne) qui, à travers le PNUD, ont appuyé la région de Fatick et celles de l'Entente Ferlo (Saint-Louis, Louga, Matam, Tambacounda et Kaffrine), à faire face au défi que constituent les changements climatiques.

L'objectif Général à long terme est de « **Contribuer à un développement local durable tenant compte de la dimension « changements climatiques** ». Pour atteindre cet objectif, il faut passer par les objectifs spécifiques suivants :

Objectif 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision

Produits attendus de l'objectif 1 : Assurer le caractère participatif, transversal, cohérent et coordonné de la programmation régionale en matière de changements climatiques et ce, entre les différents échelons de décision, à travers une série de rencontres et la revue des textes législatifs et réglementaires sur la gestion de l'Environnement.

Objectif 2 : Assurer la prise en charge de la dimension « changement climatique » dans le processus de gestion des Programmes à l'échelle des territoires

Produits attendus de l'objectif 2 : Appuyer la Région dans l'élaboration d'une stratégie basée sur une vision prospective à long terme intégrant les enjeux liés aux variations climatiques et à établir un plan d'actions intégrant l'élaboration des PCTI et l'exécution d'un portefeuille de Programmes.

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques

Produits attendus de l'objectif 3 : Appuyer la Région dans l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation et dans la mutualisation des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques.

Objectif 4 : Assurer la gestion réussie du programme

Produits attendus de l'objectif 4 : Garantir au programme l'atteinte de ses objectifs par une politique efficace de communication et une bonne coordination des activités dans la transparence et la rigueur.

III. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'objectif global de la mission est de faire une évaluation finale qui permet d'apprécier l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

De manière spécifique, la mission d'évaluation devra apprécier :

- **la pertinence et la cohérence du Projet :** ce qui permet d'apprécier le diagnostic ou encore la problématique dégagée, ainsi que l'agencement des actions voire la stratégie qui a été mise en œuvre, en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission devra vérifier la correspondance du programme avec les besoins et les demandes des

bénéficiaires, ainsi que sa conformité avec les orientations stratégiques au niveau national. La mission examinera également comment le programme intègre les préoccupations du PSE et de l'acte 3 de la décentralisation ;

- **L'efficacité** pour apprécier dans quelles mesures les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés, les effets tels que mentionnés dans le cadre logique et le cadre de résultats ;
- **L'efficience** pour mesurer et comparer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises.
- **La durabilité (ou pérennité)** c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet, le dispositif de pérennisation des acquis mis en place et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances. A ce niveau, il convient de mettre à épreuve les initiatives prises pour faciliter une réelle appropriation des actions entreprises en appréciant le rôle des parties prenantes au processus ;
- **Les Effets** qui permettent de mesurer le changement noté à travers des indicateurs de résultat (effets positifs et négatifs), et qui peut être attribué au Projet.

La mission devra enfin formuler des recommandations allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou la correction des problèmes.

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant analysera toutes les sources d'information et de documentation pertinentes et significatives, à savoir : les rapports annuels, les documents de projet, les rapports trimestriels, les documents stratégiques de développement du pays et tout autre document qui puissent représenter des preuves pour former des opinions. Le consultant devra aussi se servir des concertations et rencontres (interviews, entretiens et séances de travail) avec les différents acteurs, partenaires et parties prenantes du Projet, comme méthode de collecte des données significatives pour l'évaluation. Le consultant devra développer sa méthodologie conformément aux directives du comité de pilotage figurant dans les TDR.

Dans tous les cas, la méthodologie utilisée sera décrite en détail dans la note d'orientation méthodologique, de même que les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites sur le terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Durant la mission, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur de projet et toutes les structures jugées indispensables pour obtenir les documents nécessaires et planifier la mission.

V. MANDAT DU CONSULTANT

L'évaluation finale du Programme TACC sera menée par un consultant national indépendant et coordonnée par le PNUD.

De manière spécifique, elle mettra l'accent sur les points suivants :

- ✓ **La conception** : porter un avis sur la pertinence du programme comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut dire si les objectifs du programme comme ses résultats attendus tels que traduits dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables. Il faudra en même temps apprécier le degré de cadrage des résultats attendus du Programme TACC aux orientations stratégiques de l'Etat.
- ✓ **Le cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du programme avec les principes de l'exécution nationale (NEX) et DEX, en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du Projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD ; DI ; DCEF, Comité de Pilotage,...) et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès;
- ✓ **L'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels** : apprécier l'efficacité et l'efficience du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
- ✓ **La mobilisation des ressources** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d'absorption ;
- ✓ **La mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du programme pour mettre en œuvre les activités planifiées. Apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées au programme en fin de mise en œuvre;
- ✓ **Les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d'intervention ;
- ✓ **L'exécution financière** : apprécier l'efficacité et l'efficience du programme en termes de gestion financière. Elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers...);
- ✓ **Le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l'Unité de Gestion du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP) et du Comité Scientifique et Technique (CST)

- ✓ **Les mécanismes d'orientation, de coordination, de conseil et de suivi** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différents organes tant au niveau central qu'au niveau local et des sites (Comité de Pilotage, UGP, Points Focaux etc...);
- ✓ **Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté** : l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre et le fonctionnement du programme de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
- ✓ **La communication/visibilité du programme** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du Projet ;
- ✓ **L'appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au programme (stratégie d'approche, ciblage, résultats atteints, niveau d'approbation, etc.) ;
- ✓ **La qualité du management** : passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matériel et financières) ;
- ✓ **Les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Il s'agira aussi d'établir les conséquences des facteurs négatifs et d'identifier les mesures correctives à entreprendre ;
- ✓ **Les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet ainsi que les perspectives d'intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles, de même que les sites prioritaires.

VI.PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES

Il est attendu de la mission d'évaluation les produits suivants :

- Une **note d'orientation méthodologique**, deux (2) jours ouvrables après la signature du contrat. Cette note comprendra entre autres, une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés, des sources et la présentation de la démarche à adopter, le chronogramme pour la conduite de l'évaluation ainsi que les éventuelles difficultés. Cette note sera validée par le Comité de Pilotage.
- Un **rapport provisoire**, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au terme de la troisième semaine calendaire, répondant à toutes les questions soulevées par les Termes de Référence. Ce rapport contiendra un résumé analytique et présentera une brève description du projet, de son contexte, de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, recommandations et conclusions. Ce rapport sera soumis à la validation du Comité de Pilotage.
- Un **rapport final** d'une cinquantaine (50) de pages annexes non comprises. Le rapport final, rédigé en français sera livré par le consultant dans les cinq (5) jours suivant la

présentation du rapport provisoire, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au PNUD, président du Comité de pilotage. Il intégrera les observations du comité de pilotage.

VII. ORGANISATION ET SUPERVISION DE LA MISSION

Le processus d'évaluation sera mené suivant la modalité « Exécution Directe ». Les travaux de la mission d'évaluation finale seront supervisés par le Comité de Pilotage présidé par le PNUD et composé du MGLDAT¹, du MEFP (DI, DCEF, DP), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC/MEDD), du Conseil Départemental de Fatick, et de l'Association des Présidents de Conseil Départemental représentant l'Entente Ferlo. Ce comité sera chargé de suivre et valider les résultats de l'évaluation. Il organisera deux réunions pendant la mission :

- Une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier la note d'orientation méthodologique du consultant ;
- Une réunion d'examen du rapport provisoire.

La documentation nécessaire au bon déroulement de l'évaluation finale sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents imprimés en «hard copies»).

VIII. DUREE DE LA MISSION

La mission d'évaluation, qui sera menée par un (01) consultant national, est prévue pour une durée de quatre **(04)** semaines calendaires soit vingt **(20)** jours ouvrables. Le consultant doit respecter les délais établis sous peine de sanction.

IX. PROFIL DU CONSULTANT

La mission d'évaluation finale du Programme TACC sera menée par un consultant national ayant une connaissance et une expérience avérées dans la conduite d'une évaluation. Il devra :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau bac plus cinq (5) ans au moins ou équivalent,
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans et une expérience minimale de cinq (05) en matière d'évaluation et de formulation de projets/programmes.
- Avoir une bonne connaissance de la gestion de l'environnement et plus spécifiquement disposer de solides connaissances dans le domaine des changements climatiques.
- Une bonne connaissance du système des Nations Unies et plus spécifiquement du PNUD serait un plus.

¹ Ministère de la Gouvernance Locale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire

X. SELECTION DU CONSULTANT

La sélection du consultant est du ressort du Comité de Pilotage de l'évaluation finale mis en place à cet effet et présidé par le PNUD. Elle se fera conformément aux règles et procédures en vigueur et sur la base d'un dossier comprenant :

- 1- Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** ;
- 2- Une **offre technique** faisant apparaître :
 - Une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'évaluation ainsi que l'approche préconisée ;
 - Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail ;

Les principaux critères de sélection du consultant et la grille de notation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Toute note technique inférieure à 70/100 est éliminatoire.

Tableau : **Critères de sélection et grille de notation**

Critères de sélection	grille de notation
Niveau académique	noté sur 10 points
Compréhension des TDR, méthodologie et chronogramme	notés sur 20 points
Expérience professionnelle pertinente et dans le domaine de l'évaluation et/ou la formulation de projets/programmes	notée sur 30 points
Expérience dans le domaine des changements climatiques	notée sur 40 points

La sélection du consultant sera fondée sur l'offre la moins disante parmi les offres techniquement qualifiées.

3- Une offre financière

L'**offre financière** fera apparaître le budget destiné à l'étude et formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La proposition financière, formulée selon le barème du PNUD, établie en Hors Taxes (HT) comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission d'évaluation, lesquelles couvriront les honoraires du consultant, et sa prise en charge pour les missions de terrain et les dépenses de fonctionnement y afférentes (frais d'impression, secrétariat, déplacements, etc.).

Les offres seront contenues dans une enveloppe grand format avec la mention « soumission à l'évaluation finale du Programme TACC ». Celle-ci contiendra les deux offres (Technique et financière) présentées dans deux enveloppes différentes et fermées.

XI. FINANCEMENT DE LA MISSION

Le financement de la mission d'évaluation finale est totalement à la charge du Programme TACC. Le consultant sera payé par le projet selon le barème du PNUD. Les paiements s'effectueront en (trois) tranches (validation de la note méthodologique (30%), dépôt du rapport provisoire (40%) et dépôt du rapport final (30%).

XII. PROPRIETE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

Les résultats de l'évaluation restent une propriété exclusive des commanditaires (état du Sénégal et PNUD). Par conséquent aucune utilisation de ceux-ci ne saurait être tolérée sans une autorisation préalable, dans l'exercice des compétences dévolues à l'une des différentes structures qui composent le comité de pilotage